

Les Cahiers de la Franc-maçonnerie



N° 11 : FRANC-MAÇONNERIE ET RELIGIONS

Par le « Collectif des cahiers »

Avertissement

Les cahiers de la Franc-maçonnerie, sont écrits par des francs-maçons qui ne s'expriment pas au nom d'une obédience maçonnique quelle qu'elle soit. Ces publications sont à caractère informatif, et les auteurs, bien que membre chacun d'une obédience particulière restent anonymes car ils s'expriment dans ces textes, non pas au nom d'une organisation maçonnique, mais à celui de l'ordre maçonnique en général. Au nom de ce que tous les maçons, quelle que soit l'organisation maçonnique à laquelle ils appartiennent, se reconnaissent individuellement en commun. L'exercice est difficile, en ce sens qu'il exige des auteurs qu'ils s'éloignent de leurs opinions personnels pour privilégier la description des convergences et des différences entre les diverses organisations maçonniques sans pour autant les réduire à leurs particularismes. Ils sont auteurs de plusieurs ouvrages sur la Franc Maçonnerie et c'est en s'appuyant tout autant sur leurs recherches que sur leur expériences personnelles, qu'ils rédigent ces cahiers destinés à informer tant le maçon que le profane.

SOURCE DE L'ILLUSTRATION

« UNION, FERTILITÉ, PROSPÉRITÉ » (ASIE MINEURE), J. BRIANTS ANALYSE DE LA MYTHOLOGIE ANCIENNE (LONDRES 1807) – SOURCE : ERNST LEHNER *SYMBOLS SIGNS & SIGNETS*, DOVER PUBLICATION, INC NEW-YORK 1969.



Tous droits réservés. Toute reproduction, même partielle, de cet ouvrage est interdite. Une copie ou toute reproduction par quelque moyen que ce soit constitue une contrefaçon passible des peines prévues par la loi du 11 mars 1957 et la loi du 3 juillet 1985 sur la protection des droits d'auteur.

© ÉDITIONS OXUS, 2012

UNE MARQUE DU GROUPE ÉDITORIAL PIKTOS,
Z.I. DE BOGUES, RUE GUTENBERG - 31750 ESCALQUENS
BUREAU PARISIEN : 6, RUE RÉGIS - 75006 PARIS

www.piktos.fr

IMPRIMÉ EN FRANCE
I.S.B.N. : 978-2-84898-155-0

La Franc-maçonnerie est religieuse sans être pour autant une religion



Franc-maçonnerie ! Le terme est moderne et quelques siècles seulement le séparent de celui plus moderne encore de Franc-maçonnerie spéculative. Cependant, rien n'est jamais totalement nouveau. Tout est perfectionnement, évolution, mutation.

La Maçonnerie opérative est, par nature, le prototype de la Maçonnerie spéculative. Elle existe depuis qu'un homme a pris l'initiative de poser une pierre sur une autre. Parions que ce premier édifice, aussi primitif et rustique soit-il, était un signal destiné à son Dieu ou à ses dieux. Pourquoi le parions-nous ? Parce que, aussi loin que l'on puisse remonter dans le temps, les édifices les plus importants, les plus élaborés ont été bâtis pour Dieu ou pour les dieux. La maçonnerie opérative est donc depuis l'origine avant tout au service de la religion de son temps et de son pays. Ce n'est que par la suite que cet art de bâtir se met au service de l'homme, de sa protection et de son confort...

Le but de la Maçonnerie, qu'elle soit opérative ou spéculative, c'est avant tout la construction du **temple**, que celui-ci soit **extérieur ou intérieur**. La construction d'un temple ou de ce qui en tient lieu dans la forme religieuse du pays et de l'époque : barque, tente, pierre dressée...

Avant de traiter de Maçonnerie, il nous faut donc traiter de religion afin de pouvoir comprendre les rapports entre la première et la seconde.



La Religion et les religions



Rappelons pour mémoire la double étymologie du mot religion, issue à la fois du verbe latin *religare* – « relier » – et *religere* – « rassembler ». Cette double étymologie traduit évidemment une double nature que nous retrouverons à chaque étape de ce développement.

— LE CONTENU

Toute religion est d'abord une **explication du monde, de sa création, de son fonctionnement**, de la place qu'y occupe l'homme, du rôle qu'il y joue, du destin qu'il doit y accomplir. Cette explication est transmise par un ensemble de mythes. Lesquels ont soit une dominante cosmologique – ils expliquent alors l'ordre du monde –, soit une dominante cosmogonique – ils expliquent alors sa naissance et son évolution. Il s'agit d'une « dominante », car les deux domaines sont tellement imbriqués qu'en traitant de l'un, le mythe traite forcément de l'autre. Nous le dirons donc *cosmique*.

Ainsi on lit : « Dieu acheva au septième jour son œuvre, qu'il avait faite : et il se reposa au septième jour de toute son œuvre, qu'il avait faite » (Genèse II, 2). Le septième jour est dans ce passage biblique, consacré à la cosmogonie, un propos cosmologique : une référence directe à la durée d'une phase lunaire.

Le mythe cosmique peut être explicite (c'est le cas dans l'hindouisme et dans bien d'autres religions dites polythéistes) ou implicite comme dans le bouddhisme – qui officiellement ne s'intéresse pas à la cosmologie. Cependant, qu'il soit implicite ou explicite, il est toujours présent, parce que nécessaire à la construction de cet ensemble complexe qu'est une religion. Nous irons même jusqu'à dire que cosmologie et cosmogonie en sont les fondements. Le bouddhisme est implicitement fondé sur la cosmologie et la cosmogonie des Védas¹, tout comme le christianisme est explicitement fondé sur celles de la Bible.

— UNE RELIGION EST ENSUITE UNE VOIE DE « SALUT »

Ce « salut », qui peut être conçu de différentes façons, est le but de la pratique religieuse, considérée comme un minimum spirituel destiné à l'ensemble de la communauté religieuse.

✿ PREMIER ÉCHELON LES FIDÈLES

Le « salut » est le rôle profane de la religion, en ce sens qu'elle est présentée au fidèle sous ce seul aspect : par exemple, le simple fidèle du bouddhisme passe sa vie à accumuler les « mérites », cette accumulation s'opérant par la récitation des formules sacrées et par le respect des prescriptions de la Loi (Dharma). L'attitude du fidèle bouddhiste n'est pas très éloignée de celle du fidèle musulman ou chrétien... On

1. Comme cette cosmologie n'est pas explicitée, les écoles du bouddhisme chinois et tibétain y introduisent des données de leur cosmologie traditionnelle.

peut en dire autant de toutes les voies religieuses ou plutôt de tous les exotérismes religieux, que ces religions mettent l'accent sur une prière personnelle (comme c'est le cas du christianisme moderne) ou imposent une prière ritualisée (dans l'islam, la même cinq fois par jour).

Cette pratique s'accompagne souvent, même dans le bouddhisme, de prescriptions « superstitieuses² » en ce sens que leur observation scrupuleuse est censée obtenir d'une puissance suprahumaine³ qu'elle intervienne dans les affaires de l'homme ou du monde indépendamment des lois de la nature. En Occident, l'usage du « religieusement correct » a consacré le fait que ce que nous avons défini ici comme « superstition⁴ » soit appelé « Providence » quand l'influence est attribuée au Dieu unique et « superstition » quand celle-ci est attribuée à une quelconque autre entité supposée suprahumaine (par exemple à une divinité païenne). C'est un rôle « accessoire » que se partagent toutes les religions du monde à ce premier niveau de description. **Notons que le caractère providentiel d'un fait, d'un événement provient non du fait lui-même mais du sens que lui attribue l'homme religieux.** Comme le montre cette définition extraite du *Dictionnaire de théologie* de l'abbé Migne, la Providence est un axiome ou un postulat qui soutient tout exotérisme religieux. Les épicuriens qu'il

2. Il faut entendre ici le terme superstition au sens du latin *superstitio* issu de *superstare* (« se tenir au-dessus »), croyance en une intervention de forces supérieures dans le monde matériel ou dans le destin de l'homme. *Superstitio* prend effectivement les sens de 1) superstition, croyance ; 2) observation scrupuleuse, confiance aveugle ; 3) objet de terreur (chez Virgile).

3. Puissance supérieure, divine, qui gouverne le monde, qui veille sur le destin des individus.

4. Nous ne donnons en aucun cas à ce mot le sens péjoratif qui lui est attribué dans le langage courant.

cite dans cette définition étaient païens et ce sont des païens qui leur ont fait ce reproche.

« PROVIDENCE, ATTENTION ET VOLONTÉ DE DIEU DE CONSERVER L'ORDRE PHYSIQUE ET MORAL QU'IL A ÉTABLI DANS LE MONDE EN LE CRÉANT. SI DIEU NE PRENAIT AUCUN SOIN DES CHOSES DE CE MONDE, SURTOUT DES CRÉATURES INTELLIGENTES, IL SERAIT NUL POUR NOUS, ET IL NOUS SERAIT FORT INDIFFÉRENT DE SAVOIR S'IL EXISTE OU N'EXISTE PAS. LA BONTÉ, LA SAGESSE, LA JUSTICE, LA SAINTETÉ QUE NOUS LUI ATTRIBUONS SERAIENT DES MOTS VIDES DE SENS, LA MORALE NE SERAIT QU'UNE VAINNE SPÉCULATION, ET LA RELIGION SERAIT UNE ABSURDITÉ. C'EST CE QUE L'ON A DIT AUTREFOIS AUX ÉPICURIENS, QUI ADMETTAIENT DES DIEUX SANS VOULOIR LEUR ATTRIBUER UNE PROVIDENCE. »

Dans la sphère du monothéisme et des religions du Livre, qui est celle de notre culture, la nécessaire Providence est affirmée comme un dogme. Ce n'est pas forcément le cas ailleurs, mais elle transparaît partout dans la pratique religieuse de la masse des fidèles ainsi que dans les rites pratiqués par les prêtres ou ce qui en tient lieu⁵.

Dans notre sphère culturelle, le fait religieux est totalement englobé dans le concept de Providence, au point que, pour les religieux des trois religions du Livre, ne pas l'affirmer est assimilé à de l'athéisme.

5. On doit considérer que celui qui pratique des rites publics exerce le rôle du prêtre, même si tel n'est pas son statut. Il n'y a plus de prêtres dans le judaïsme, il n'y en a pas dans l'islam, mais dans l'une comme dans l'autre religion il existe des actes rituels qui ne peuvent être accomplis par un simple fidèle.

Au sein des fidèles, et se chargeant de les guider en matière religieuse se trouve le « clergé » ou les « prêtres » qui enseignent à chacun « ce qu'il doit croire et ce qu'il doit pratiquer », autrement dit le dogme religieux⁶. Cependant, le prêtre lui-même est guidé par le théologien qui se charge d'explicitier et d'expliquer le dogme (sauf quand ces deux échelons sont confondus, comme dans l'islam sunnite).

— L'ÉCHELON THÉOLOGIQUE

C'est certainement l'échelon le plus difficile à saisir dans la hiérarchie religieuse.

Les textes sur lesquels se fonde le dogme sont mythes, légendes, allégories, symboles. En tant que tels, ils sont porteurs d'un savoir, d'une connaissance qui est au-delà du dogme. Le théologien joue un rôle de filtre : son travail consiste à extraire de la mythologie ce qui est conforme au dogme, à en tirer des règles simples, intelligibles et acceptables pour le simple officiant et les fidèles. L'exemple même de ce travail est la définition du miracle dans l'Église catholique.

« ON DÉFINIT ORDINAIREMENT LE MIRACLE COMME CE QUI SE FAIT EN DEHORS DE L'ORDRE DE TOUTE LA NATURE CRÉÉE. »

6. Même observation pour les mots clergé et dogme que pour le mot prêtre. Par exemple, il n'y a pas de clergé en islam, mais le juriste, s'appuyant d'une part sur le Coran et les hadiths, d'autre part sur la vie exemplaire du Prophète, décide ce que doit ou ne doit pas faire le fidèle, fait un « travail de clerc » en clarifiant le dogme.

APRÈS AVOIR CITÉ CETTE DÉFINITION « PHILOSOPHIQUE » DE SAINT THOMAS D'AQUIN ET QUELQUES AUTRES ÉQUIVALENTES, L'AUTEUR DE L'ARTICLE « MIRACLE » DU DICTIONNAIRE DE THÉOLOGIE DOGMATIQUE DE L'ABBÉ MIGNE (1850) LES REJETTE AVANT D'EN DONNER UNE EXPLICATION THÉOLOGIQUE QU'IL EMPRUNTE À PERRONE. IL DÉMONTRE DONC QUE DU POINT DE VUE THÉOLOGIQUE LES « LOIS DE LA NATURE » DES PHILOSOPHES ET DES SCIENTIFIQUES SONT DES ILLUSIONS. SES ARGUMENTS ÉTANT AFFIRMÉS DE FAÇON PLUS CONCISE PAR PERONNE, NOUS NE LES CITONS PAS.

Après avoir ainsi rejeté ces définitions parce qu'elles pourraient contredire le dogme de l'**unicité divine** et celui de l'**unité de sa volonté**, il donne non la définition mais l'explication théologique (dogmatique) du miracle. Nous soulignerons par du gras les points de dogme. Le principe du théologien est le suivant : S'il existe un ordre de la nature créé par Dieu, il ne souffre aucune exception, donc il ne peut y avoir de miracles. Le miracle étant un fait, il ne peut y avoir d'ordre.

« À PROPREMENT PARLER, DIT LE P PERRONE (*PRCEL. THEOL. T.I. C. 50^o*), DIEU NE RÉGIT NI LES GENRES NI LES ESPÈCES, QUI NE SONT QUE DES IDÉES ABSTRAITES, MAIS SEULEMENT LES INDIVIDUS, QUI SEULS ONT DE LA RÉALITÉ ; IL NE LES RÉGIT POINT PAR DES LOIS UNIVERSELLES, LESQUELLES N'EXISTENT QUE DANS NOTRE ESPRIT, ET QUE NOUS IMAGINONS EN VOYANT QUE DIEU GOUVERNE D'UNE MANIÈRE UNIFORME LES INDIVIDUS DE TELLE CLASSE, MAIS IL RÉGIT CHAQUE INDIVIDU EN VERTU D'UNE VOLONTÉ SPÉCIALE. D'OÙ IL RÉSULTE QUE QUAND DIEU VEUT, PAR EXEMPLE, QUE TELLE PLANÈTE S'ARRÊTE, IL NE DÉROGE À AUCUNE LOI QU'IL AIT ÉTABLIE, MAIS IL DÉCIDE SELON SON BON PLAISIR QUE CETTE PLANÈTE TOURNE AUTOUR DU SOLEIL POUR TANT DE TEMPS, QU'APRÈS ELLE S'ARRÊTE, PUIS QU'ELLE SE MEUVE DE NOUVEAU.